<u>UPLS</u> <u>Bulletin n° 75- Nouvelle série- Septembre 2012</u>

Sommaire

Editorial de rentrée du président	P 3-4
Annonce de la réunion d'information et d'échanges consacrée aux langues (same	di 13 octobre
2012)	P 5
Compte-rendu de l'Assemblée Générale annuelle du 28 janvier 2012	P 6- 10
Compte-rendu de la réunion de comité du 13 juin 2012	P 11- 12
Compte-rendu de la réunion avec le jury de concours E3A (langues)	
Compte-rendu de la réunion avec le jury ATS (langues)	
Compte-rendu de la réunion avec le jury de la banque PT (langues)	P 13-18
Protocole de dispositif de suivi des classes préparatoires signé le 27 janvier 2012	P 19-21
Fiche d'inscription ou de réinscription (pour les adhérents sans accès Internet)	P 22

Editorial

En attendant les Assises ...

En cette rentrée 2012-2013, peu de choses, en apparence, viennent modifier le paysage de nos classes préparatoires. Il faut dire que lors des premiers mois de l'année électorale un brûlot médiatique sur le prétendu « enfer » de ces classes avait suscité des inquiétudes dans le milieu tranquille et studieux des CPGE, et donné lieu à une réponse collective argumentée de nos associations. Puis les partis politiques abordèrent dans leur programme leurs orientations sur l'école et l'enseignement supérieur, en ne cachant rien des contraintes actuelles pesant sur le budget national, objet « d'arbitrages » à venir. Mais de mise en cause des CPGE, il n'était pas question. Un motif d'insatisfaction persistait : nous avions décidé avec les associations sœurs d'envoyer aux candidats une lettre formulant trois questions simples sur la place des classes préparatoires: elle n'a été l'objet d'aucune réponse. Sans doute les candidats avaient-ils à aborder d'autres points plus porteurs médiatiquement. Seuls des éclaircissements fragmentés furent apportés dans les réponses au questionnaire très fourni portant sur l'école adressé aux candidats par la Société des Agrégés. Au final le dispositif CPGE- grande Ecole, spécificité française, reste de mise : s'il ne semble être pas une priorité immédiate dans la refonte de l'enseignement supérieur ni un enjeu politique majeur, nombres d'incertitudes ne sont pas dissipées sur l'évolution du système.

En parallèle, et sans tapage, étaient lancés par le ministère les nécessaires travaux de rénovation des programmes des classes préparatoires , corollaire de la réforme du lycée. Ces travaux, impliquant de nombreux acteurs de l'enseignement supérieur, dont l'UPLS, pour s'occuper les langues et les lettres en classes scientifiques, ont déjà bien avancé, et vont se poursuivre pour qu'à la rentrée 2013 les textes régissant les programmes correspondent mieux au profil des nouveaux bacheliers. Il n'est pas question de changement de structure, et tout se fera à moyens constants, nous a t-on assuré. Pour les langues et le français dans les classes scientifiques, les exigences resteront disciplinaires : l'UPLS a plaidé pour qu'il n'y ait pas de chevauchement intempestif entre la formation initiale en CPGE et celle des Ecoles, qui vont continuer naturellement à faire évoluer leurs concours.

Certains concours (Centrale/ E 3a), ont déjà modifié leurs épreuves écrites de langues à la session 2012, en proposant des synthèses de documents. D'autres ont annoncé des modifications, sans pour autant les préciser; aussi notre association doit-elle rester vigilante et présente sur le terrain: les concours resteront probants s'ils continuent à évaluer équitablement les compétences par matière des élèves formés dans nos classes. Une trop grande diversité de formats d'épreuves viendrait compliquer la formation, une simplification trop marquée de celles-ci remettrait en cause nos enseignements, ce que nous refusons. Un juste milieu peut être atteint, il suppose une concertation avec les formateurs que nous sommes. Vous trouverez dans ce bulletin écho des travaux menés depuis janvier jusqu'à la mi-juillet, qui devraient être conclus en fin d'année. Un compte-rendu plus exhaustif sera publié quand ceux-ci seront officialisés.

L'UPLS s'est associée assez étroitement aux actions conduites par les autres associations ainsi que la Conférence des Grandes Ecoles et récolte le fruit de ces efforts. Une avancée notable a été réalisée en janvier, par la signature d'une convention instituant un comité de

suivi des classes préparatoires, associant les acteurs de l'enseignement supérieur. Ce comité devrait permettre à l'UPLS, désormais membre co-signataire de continuer à jouer son rôle dans un cadre plus formel. Nous serons également conviés aux Assises de l'Enseignement Supérieur devant se tenir à l'automne, même si les enjeux et modalités de participation demeurent pour l'heure à préciser .

On constate combien les classes préparatoires, loin d'être un bastion monolithique et réfractaire à tout changement, ont été innovantes : précurseurs de l'accompagnement personnalisé grâce aux colles et des travaux de recherches personnels encadrés, elles ont permis de maintenir ce haut niveau de formation. Leur maillage territorial dense, renforcé par la politique volontariste d'ouverture sociale illustrée par des cordées de la réussite, est une belle illustration de cet effort voulu de démocratisation de l'enseignement supérieur. Ce sont là des arguments à faire valoir dans le débat qui s'engage. Seront-ils entendus et pris en compte?

Pour continuer à rester à votre écoute et favoriser un échange direct, l'UPLS organise, comme chaque année désormais, une rencontre avec les adhérents linguistes samedi 13 octobre 2012. Il y sera question des nouvelles épreuves de langues annoncées ou envisagées, mais également de vos attentes en la matière. Nous chercherons à recueillir vos avis, de sorte de pouvoir porter votre parole là où elle doit être entendue, en particulier auprès des directions et jurys de concours. Le dernier samedi de novembre aura lieu la traditionnelle réunion d'échanges portant sur le programme annuel de français.

Je profite de cette tribune pour également souligner le travail remarquable effectué par des membres de l'association et des intervenants extérieurs qui ont fourni lors de ces rencontres de linguistes et de lettres de nombreuses contributions, dont certaines ont été mises sur notre site. Celui-ci, va, à terme, devenir notre moyen de communication principal. Mais cela ne pourra avoir lieu sans appel aux bonnes volontés ; il nous faut être plus nombreux encore et inciter les collègues nouvellement nommés dans ces classes à venir nous rejoindre pour que continue à vivre notre association.

Vous trouverez jointes à ce bulletin, désormais annuel, les traditionnelles annales de sujet de concours 2012 compilées par Jean-Michel Pannecoucke, lesquelles sont également consultables sur notre site.

A toutes et à tous nous vous souhaitons une excellente rentrée.

Rémy Boulard

<u>UPLS - Réunion-débat pour les linguistes</u>

Samedi 13 OCTOBRE 2012 de 14 heures à 16 heures 30

au Lycée Saint-Louis

44, Boulevard Saint-Michel, Paris 6ème Métro: Luxembourg, Odéon ou Cluny-Sorbonne

La salle sera indiquée et fléchée à l'entrée

Programme de l'après-midi:

- Nouvelles épreuves de langues aux concours scientifiques.
 - Optimisation de la préparation
 - Outils et pratiques pédagogiques

Cette rencontre entre linguistes sera animée par des membres du Comité de l'UPLS, et est ouverte aux collègues désireux de partager et confronter leurs expériences comme à ceux qui découvrent l'enseignement des langues vivantes en CPGE scientifiques.

Inscrivez-vous en ligne auprès de R Boulard president@upls.fr avant le jeudi 11 octobre 2012

Compte-rendu de l'Assemblée générale de l'UPLS du 28 janvier 2012 Ecoles des Mines de Paris

1) Bilan financier présenté par Jean-Michel PANNECOUCKE (trésorier)

L'association présente des comptes en bonne santé, mais la baisse des adhérents est préoccupante. 390 chèques d'adhésion ont été reçus en 2011, contre 463 en 2010.

Lors de la modification du site pendant l'été 2011, la base de données d'origine a été perdue. Il est donc difficile de retrouver la trace de certains adhérents, par exemple lorsque l'adresse mail ne comporte pas le nom et prénom. La relance des adhésions n'a pas pu être faite à cause de cela. C'est pourquoi, il est demandé à chaque adhérent de bien remplir sa fiche sur internet pour pouvoir faire la mise à jour des adhérents. Le webmestre bénévole qui s'occupe du site travaille à son amélioration.

L'analyse des dépenses est faite en détail :

- les frais de transport sont en augmentation, notamment à cause d'un grand nombre de réunions avec les jurys des différents concours.
- les frais d'impression et d'expéditions sont élevés, le coût d'impression des annales ayant explosé ces dernières années. La publication des annales coûte cher, mais elle est incompressible. Sandrine COSTA, Vice-Présidente Lettres, propose de supprimer les annales de lettres, car elles paraissent trop tard et sur un programme révolu qui ne resservira pas, puisque les programmes de lettres changent chaque année, l'intérêt d'avoir les sujets de l'année précédente est nul. Rémy BOULARD souligne toutefois le rôle et l'utilité institutionnels et associatifs d'avoir une trace du travail de l'UPLS sous forme papier. L'envoi des annales est apprécié par les collègues, d'autant plus que certaines écoles ne mettent leur sujet en ligne que très tard (CCP par exemple), même si les concours Mines/Ponts et Centrale les publient vite sur leur site.
- Le coût de conférence des grandes écoles reste cher, mais indispensable. L'an prochain, il devrait baisser autour de 550€.
- l'assurance MAIF est obligatoire pour les réunions telles que l'Assemblée générale ;
- l'abonnement à l'AEF (agence de presse qui centralise les informations de l'Education Nationale et envoie des dépêches quotidiennes) est indispensable. Seul le président reçoit ces dépêches, qu'il n'a pas le droit de diffuser.
- dans les « divers », on compte la location des salles pour les réunions et l'hébergeur du site.
- A noter dans les « recettes » que le Centre Français du Droit de Copie a envoyé la somme de 552,16 euros à l'UPLS en sa qualité d'éditeur.

Globalement, le bilan financier est le même qu'en 2010, avec des comptes équilibrés.

2) Election de nouveaux membres du Comité

En anglais se présentent 2 candidats :

- Léa THALMARD (Lycée Chateaubriand, Rennes)
- Yves CHAMPINOT (Lycée Stanislas, Paris)

Ils sont élus à l'unanimité.

3) Bilan moral de Rémy BOULARD (président)

Rémy BOULARD revient sur le renouvellement du site de l'UPLS. Il devrait permettre d'être moins dépendant d'un bulletin papier, puisque les annales sont mises sur le site. La perte de la base de données n'a pas permis de faire la relance de certains collègues par courrier. Rémy BOULARD va se mettre en rapport avec d'autres associations sœurs (UPS et UPSTI) pour refaire un répertoire. Il faut par ailleurs partir à la conquête de nouveaux adhérents, car il y a des régions et certaines disciplines (russe, italien, arabe) non représentées. Si dans les années 90, il y a eu un afflux d'adhésion dû aux menaces de disparition des classes préparatoires, la baisse se fait sentir ces derniers temps.

Les menaces sur les classes préparatoires ont été d'ordre varié, même si globalement, il n'y a pas de remise en cause des CPGE :

- fermetures de petites prépas effectives dans certaines académies. Mais les courriers des associations aux recteurs ont permis de surseoir ou d'annuler certaines fermetures de SUP (en PCSI ou PTSI) qui auraient entraîné aussi la fermeture de SPE l'année suivante.
- contraintes de fusion de classes * et non *, qui ont remis l'architecture de certaines CPGE en cause. Au total, une dizaine de classes ont été touchées. Mais il y a eu la création d'autres classes (souvent en partenariat avec l'université, ouverture d'internats d'excellence sous couvert de diversité sociale).
- amputation de services pour effectifs réduits en CPGE (parfois certains collègues se sont vus supprimer jusqu'à 2/3 de leur service avec complément horaire en lycée).
- la fusion de groupes de LV1 et LV2 en allemand et en anglais a entraîné des réductions de services et une diminution des heures de khôlles calculées sur l'horaire enseigné. Des plaintes de collègues affectés par ces amputations ont été déposées au tribunal administratif, ce qui risquait de remettre en cause les acquis des CPGE. L'APHEC a préconisé de régler les problèmes au sein de chaque établissement et de s'appuyer sur la directive de Mme Josette THEOPHILE (ancienne DRH du ministère) en envoyée aux recteurs .
- le rectorat de Paris a annoncé une réduction des khôlles de 15% (zèle et tentative de passage en force pour montrer une bonne gestion financière !!). Or, les académies ne sont pas autonomes en la matière, les mesures sont nationales. Donc il n'y a pas de possibilité de réduire les heures de khôlles selon les académies.
- Rémy BOULARD annonce qu'un protocole entre associations des CPGE et ministère de l'EN a été signé la veille pour la création d'un *Comité de suivi et de concertation* avec les CPGE suite à la réforme des lycées. Celui-ci se réunira deux fois par an, et sera un interlocuteur au même titre que la CGE. D'ici la fin de l'année, un programme doit être élaboré. A également été créé un *Comité sur la Rénovation des Programmes des Classes Préparatoires*, divisé en diverses commissions transversales, par exemple sur les langues ou la réorganisation de la première année, qui devra rédiger de nouveau programmes d'ici la fin de l'année. (transition avec le lycée : réflexion sur les semestres, le suivi des élèves, les khôlles, etc...). Ce sont 2 chantiers sur lesquels l'association sera amenée à travailler.

Le discours général est moins alarmiste sur l'évolution des classes préparatoires. On peut donc raisonnablement penser que les classes préparatoires ne vont pas disparaître du jour au

lendemain, même s'il y a de nombreux appels à les faire évoluer. L'exportation du modèle CPGE (en Caroline du Sud et au Maghreb) est un signe encourageant. Les CPGE restent une clé de la réussite de l'enseignement français.

- Le changement des épreuves de langue à Centrale et e3a montre que les écoles d'ingénieurs veulent faire évoluer les épreuves. La banque PT va s'aligner sur l'épreuve de synthèse de Centrale en 2013. (cf P 17-18) Les CCP réfléchissent aussi à une modification de leurs épreuves. Quant au concours Mines-Ponts, il rend l'anglais obligatoire à l'oral, ce qui n'est pas sans susciter de vives inquiétudes sur l'avenir des autres langues que l'anglais.
- La question des compétences qui est un critère d'évaluation est justifié en milieu professionnel. Or, en classe préparatoire le travail en langue par compétence n'est pas encore très répandu.

Perspectives pour 2012-2013

Il faut redynamiser l'association au niveau des membres.

L'année 2012-2013 sera le 40^{ème} anniversaire de l'UPLS L'objectif est d'organiser une manifestation commémorative et festive qui pourrait avoir lieu à l'occasion de l'AG 2013 et permettrait de fédérer les membres de l'association autour d'une manifestation culturelle. Des pistes sont à l'étude. Cela pourrait s'inspirer de la journée de travail faite en lettres à l'automne. Sandrine COSTA explique le déroulement de cette journée qui a rencontré un vif succès auprès des collègues et sera donc reconduite en 2012. Une ½ journée est consacrée aux conseils de méthode, programme, sujets et corrigés et une ½ journée consacrée à un colloque, pendant lequel 3 intervenants universitaires font un exposé de 45' sur chacune des œuvres au programme.

Le président de l'UPLS clôture la séance en invitant chacun à venir boire une coupe de champagne!

Compte rendu rédigé par Brigitte DUCONSEILLE (Allemand, Lycée Stanislas, Paris) et Christophe REPPLINGER (Anglais, Lycée Berthelot, Saint-Maur-des-Fossés)

Liste des adhérents ayant participé à l'assemblée générale de l'UPLS du 28 janvier 2012 ou ayant envoyé un pouvoir.

ABBADIE Marie-Hélène - AGARD Brigitte- ARON Pierre- ARTUS-PASTORELLO Geneviève - AUDIBERT Mireille - AUGU Jacqueline - BABIC Laurence - BALLAY Catherine - BATAILLE Naïma - BENOIT Blaise -BERBESSOU Jacques- BERNAUD Yves -BERNARD Jacqueline --BODO-STARCK Sonia -BORDELLES Véronique - BORRUT Michel - BOULAGE Pascal- BOULARD Rémy - BOUTRIT-BUCHARD Marielle -BOUVERET Jean-Pierre - BRAHIMI Chantal- CABIROL-LACAN Brigitte - CAMPARIO Jean-Luc- CAPDUPUY Michel- CARBONELL Jordi - CAUDAL Jean-Luc - CARILLO-GILLIBERT Lisette - CEPPETELLI Pierre - CHAIZE Gisèle - CHAMPINOT Yves-CHANSON-SOLANA Geneviève - CHENU-BETHELOT Martine - CLAVIER Evelyne -CLAVIER-DELMAS Cécilia - CLOTTES Pascal - COSNEFROY Myriam - COSTA Sandrine - COUJOU Jean-Paul - CRINIERE Laure- CUNY Anne - D'ARBONNEAU Charlotte - DAVIS Anne-Françoise - DEBLANC Dominique- DELABRE Sylvie -DELEBARRE Dominique - DELGADO-DONATE Paula - DITSCHLER-COSSE Suzanne- --DRAGON Sabine - DRULIOLLE Sylviane - DUCHESNE Jean- DUCONSEILLE Brigitte -DUFOY Mireille- DURANTEL Anne- FABRE Solange - FANDRE Xavier - FAUCONNIER Denis - FAUGERES Marie-Françoise - FAUVERNIER-FOUET Jeanne - FISCHER Christine- GALINIER-LAME Josette - GANA Anne-Marie -GANDRILLON Daniel-GAUTHIER Laurence - GAUTIER Corinne- GAUZE Anne - GERMAIX Thibaut - GRAS Daniel - GRENECHE Fabien -GUENNEC Claire -GUERIN-MARQUEZ Véronique -GUILLEC Denis - GUILLON-JEANDOT Claire - GUILLOT Isabelle - HANNICHE Noëlle -HAVILAND Philippe- HEIDERSCHEIDT Danielle - HELBLING Liliane - HOCMARD Gérard - HURNI Christian - IAFRATE Jean-Marc - JANIER Géraldine - JAULIN Richard-JEUDY Pierre - JOSSELIN Philippe - JOURDAN Jacqueline - JOUSSET Françoise -KOHLER Philippe - KOWALCZYK Elisabeth - LACOUE Michelle — LAIZE Hubert-LAMBERT Hélène - LAVAUX Marie-Josée - LE GOFFIC François - LE GRAVEREND Frédérique - LE PARC Catherine - LE ROY Françoise - LECARPENTIER Laurence- -LEMOINE Dominique - LENTSCH Bertrand - LOISEAU-WATSON Claude - LOISY Jacques - LOMBARD Claude — LUITAUD Françoise - LUTEROTTI Elena - MAILLARD Dominique - MAMET Véronique - MANCEAU Jean-Luc - MARNE Alban - MASSE Annie Claude - MASSON Isabelle - MARIMPOUY Véronique - MEAUX Marie-Hélène -MICHAUT Cécile - MIGEVANT François - MILETITCH Françoise - MINEL Emmanuel -MIOT Martine - MORIN Jacqueline - MORINET Christiane - MOTTET Annie - MULLER MULLIEZ Carole - MUTCH George -PANDELAKIS PANNECOUCKE Jean-Michel - PAPAZIAN Francis-- PERRICHON Yvonne - PICARD François - PIEDALLU François - PILLORGET Philippe - PIQUET Fabrice - PLICHON Franck - POULAIN Dominique - POURCHOT Isabelle - PRELOT Annick - PREVOST Maryvonne- PREVOT Denis- PRUFER Sylvie- PULLMAN Dominique -QUINTANA Jérôme- QUINTIN-NOWAK Murielle - RACIMORA Marie-José - RAMEAU Joëlle -RATERO Joëlle - RAUCH Elisabeth -REAL Danielle - REBERIOUX Jean-François -REBILLON Monique - REISCH Jean-Pierre - REPPLINGER Christophe - RICAUD Marielle - ROBILLARD Vincent - ROCHELIMAGNE Geneviève - RODRIGUES Jean-Marc - ROUOUIER Hélène - ROUSSEAU Geneviève -SAVY Isabelle - SENE Nathalie - SEUTIN Christine - STOLL Béatrice - STRASSER Anita - TACHKER Catherine - TACONET Catherine - TARDIEU Jean - THALMARD Léa - THEBAULT Michel — USEILLE Alexandre - VALENTIN Barbara - VAURIE-OLIVARES Marie-Pierre - VIGNERON Martine - VLAMINCK Emma - VON KIMMEL-ZIMMERMANN Corinne - WILSDORF Guy - WYSS Annie

UPLS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE / 28 janvier 2012 RAPPORT FINANCIER

Janvier-Décembre	en €				
Dépenses					
Frais de transport (SNCF)	2293,42				
Impression, expédition,					
affranchissement,					
bulletins et annales	5435,10		[pour information: coût	des annale	s, 2893,57]
Conférence Grandes Écoles	1000,00				
Cotisation AEF	1153,72				
Divers	900,34				
Assurance (MAIF)	102,96				
Total	10885,54				<u> 10885,54</u>
					rappel 2010:
Desettes					10722,65
Recettes		390		463	
Adhésions	10220,00	adh.	11181,00	adh.	
Remboursements divers	10220,00	aum.	11101,00	aun.	
(repas)	150,00				
Centre Français/Droit de copie	552,16				
Total	10922,16				<u>10922,16</u>
<i>Total</i>	10322/10				rappel 2010: 11271
					Tapper 2010. 11271
			Excédent recettes sur		
			dépenses		<u>36,62</u>
					rappel 2010: 548,35
En caisse au 31/12/201	1		rappel 2010		
Compte courant	2951,55		3103,93		
Livret	6784,19		7160,74		
Portefeuille	13278,59		13270,29		
Total	<u>23014,33</u>				
			Total:23534,96		

Compte rendu de la réunion du bureau du 13 juin 2012 Ecole des Mines de Paris 17h

Présents: Rémy Boulard, Michel Thébault, Sandrine Costa, Christophe Repplinger, Brigitte Duconseille, Yves Champinot, Véronique Marimpouy, Laurence Gauthier, Cécile Cerf, Hubert Laizé, Danielle Réal, Annie Wyss.

Excusés: Jean Duchesne, Genevieve Chanson-Solana, Lea Thalmard, Jean-Michel Pannecoucke, Isabelle Guillot.

- Bilan des sujets de concours

Le sujet donné à Centrale en anglais a été perçu comme difficile. Des collègues du lycée Saint-Louis ont écrit à la direction du concours pour souligner que le sujet n'etait pas conforme à ce qui avait été dit lors de la mise en place de la nouvelle épreuve. Il semble cependant que le concours cherche à maintenir un niveau élevé d'exigences à travers des textes longs et substantiels conduisant les candidats à savoir rédiger dans la langue cible, comme on l'attend de futurs ingénieurs.

Le sujet d'allemand était moins long et à été jugé très cohérent.

Toujours en allemand, mais au concours CCP cette fois, on s'étonne d'un choix de textes qui ne porte pas sur la culture ou la civilisation des pays germaniques (en LV1, le sujet portait sur le mouvement Occupy Wall Street ; en LV2, sur les immigrés chinois en Italie), créant une certaine frustration.

Les sujets E3a sont conformes à ce qui avait été annoncé.

En lettres, au concours CCP, le sujet de dissertation n'était pas une citation à commenter, mais pour la première fois, une question, à quoi les étudiants n'étaient pas préparés.

Il semble que, d'une manière générale, les concours cherchent à tester davantage les candidats pour éviter ce qui pourrait ressembler à du bachotage.

Concernant le concours Agro, il est question de certaines réformes visant à supprimer des épreuves écrites, essentiellement pour des raisons budgétaires, à l'horizon 2015. L'UPLS a déja pris contact avec des représentants du ministère de l'Agriculture, en charge de ce dossier, pour connaître les intentions des décideurs. Les arbitrages ne sont pas encore rendus, mais la vigilance s'impose.

Le nouveau programme de lettres est confirmé : le thème est " la parole " et les oeuvres sont *Phèdre* de PLATON, *Les Fausses Confidences* de MARIVAUX et *Romances sans Paroles* de VERLAINE

2. Bilan des réunions ministérielles

En janvier 2012 s'est tenue sur réunion de cadrage sur la rénovation des classes préparatoires qui a débouché sur la création de plusieurs commissions. L'UPLS à été invitée à participer à la commission " Langues " ainsi qu'à la commission " Rénovation du premier semestre ". Questions abordées lors des réunions :

- reformulation des programmes en termes de compétences
- l'UPLS, soutenue par l'UPLEGESS, s'est opposée à la mise en place de TIPE en anglais
- les colles doivent évoluer, en particulier lors du premier semestre de première année, vers l'aide individualisée
- il est à noter que le rapport de Salima Saa livré au ministre de l'enseignement supérieur reproduit un texte de la directorice de l'ISIT qui souligne opportunément le rôle et la primauté de l'écrit et du travail en langues.
- la réunion prévue le 25 mai a été annulée et on ne sait pas qu'elle va être la politique du nouveau gouvernement concernant cette réforme. (**Addendum**: la réunion au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche vient d'être reportée au **19 juillet 2012**. Rémy Boulard s'y rendra.)

3. Vie de l'association

Le prochain comité est prévu le 26 septembre à 17h à l'Ecole des Mines. La célébration des quarante ans de l'UPLS, prévue le samedi 13 octobre sera reportée à l'AG 2013.

La date du samedi 13 octobre 2012 est finalement retenue pour une réunion destinée aux linguistes, organisée au lycée St Louis de 14h à 17h. Les informations seront diffusées au cours de l'été sur le site. L'objectif est de débattre des réformes en cours et de faire des propositions de manière collégiale; les assises de l'enseignement supérieur, qui doivent se tenir l'automne, nous incitent à organiser cette consultation assez tôt, pour pouvoir peser davantage sur les débats.

4. Site et publications

Il est nécessaire de mettre à jour la base de données cet été afin de ne pas perdre d'adhérents. Un certain nombre de tâches "techniques" impliquant des rencontres de travail entre les membres du bureau est prévu en juillet pour accélerer la mise à jour des données, et assurer une visibilité plus grande à nos diverses actions.

Par ailleurs, il est prévu la publication à la rentrée d'un numéro spécial regroupant le bulletin traditionnel ainsi que les annales des concours 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

Compte-rendu de la réunion e3a du mercredi 30 novembre 2011

Séance plénière

La demi-journée commence par une **séance plénière** animée par **M. Christian DOREMUS**, directeur du concours e3a.

Après une analyse statistique du concours 2011 et des remarques sur les épreuves scientifiques, le directeur aborde la question des **épreuves de langues vivantes**. Leur évolution s'inscrit dans le cadre de celle du métier d'ingénieur. Deux **objectifs** se dégagent désormais : **communicationnel et culturel**. Pour répondre au premier objectif, le concours e3a met en place dès cette année un **QCM d'anglais** sur le modèle de l'épreuve de langue facultative au concours CCP et dont le but est de vérifier une connaissance minimale de la langue. Pour répondre au deuxième objectif, le concours met en place dès cette année une **épreuve de synthèse de documents**.

Il est également annoncé que le concours CCP mettra également en place une épreuve de synthèse à la cession 2013.

Concernant le QCM d'anglais, il est précisé que celui-ci sera facultatif pour la session 2012 et deviendra obligatoire dès 2013 (il est toutefois précisé que la décision n'a pas encore été actée par le comité de pilotage du concours). Il s'agira de questions de grammaire, de vocabulaire et de compréhension. La prise en compte de l'épreuve variera selon les écoles : à titre d'exemple, l'ESTP ne comptera que les points au dessus de 10 avec coefficient 1, tandis que le concours Archimède prendra les points au dessus de 7 avec coefficient 2.

Il sera donc **possible de passer deux épreuves d'anglais** (synthèse de documents + QCM), **ou deux épreuves dans deux langues différentes** (synthèse dans une autre langue, et QCM d'anglais). Il restera toujours possible de passer une LV2 à l'oral.

Concernant la synthèse, le concours e3a a décidé de ne pas publier d'épreuve zéro « pour que le pilotage des épreuves se focalise sur des épreuves réelles » et **être en symbiose avec le concours Centrale-Supélec**.

La réunion plénière se poursuit avec **l'intervention de M. Jacques AIACHE**, professeur de SI au lycée Louis-le-Grand, co-animateur du groupe de travail « Compétences » de la Conférence de Grandes Ecoles. Partant de l'analyse du contexte au sens le plus large (évolution de la population mondiale et de l'accès aux matières premières), il décrit les **nouvelles attentes** autour des métiers d'ingénieur. Il présente ensuite une réflexion sur les différentes définitions de la **notion de compétence**, pour aboutir à des **recommandations** à l'intention des opérateurs de concours, des écoles et des classes préparatoires.

Atelier langues vivantes

Les participants sont ensuite conviés à des réunions par épreuve. Pour les langues vivantes, la réunion est animée par **M. Guillaume WINTER**, responsable de l'épreuve. Sont présents 8 professeurs d'anglais, 4 professeurs d'allemand et un professeur d'arabe.

L'UPLS souligne d'emblée **le manque de communication** au sujet de la nouvelle épreuve, certains lycées ayant reçu un courrier des services du concours e3a, d'autres non. Il est répondu que la nouvelle épreuve avait été annoncée lors de la réunion organisée l'année précédente.

Concernant le **QCM d'anglais**, qui doit vérifier une compréhension « basique » de la langue sur le modèle du concours CCP, certains participants font observer que l'épreuve telle qu'elle existe pour CCP comprend des questions ambiguës, des points de grammaire et vocabulaire

difficiles et par conséquent constitue une épreuve peu valorisante, faite pour limiter le nombre de points obtenus par les candidats et qui apparaît moins abordable en anglais que dans d'autres langues. Un professeur suggère que les QCM de type ATS seraient plus appropriés que ceux de CCP.

La discussion s'engage ensuite sur **l'avenir des langues autres que l'anglais**. M. DOREMUS assure que les ingénieurs auront besoin d'une deuxième langue sur leur carte de visite. Un professeur d'allemand, dont le nombre d'élèves est passé de 18 à 1 en l'espace de trois ans, déplore le manque de volontarisme sur cette question et souligne le paradoxe qui existe entre ce que représente l'Allemagne en termes de débouchés pour les ingénieurs et le manque d'intérêt pour sa langue. M. DOREMUS répond que les écoles, par exemple l'ENSAM, encouragent leurs étudiants à continuer l'étude des langues autres que l'anglais, en LV1 ou LV2. La collègue demande alors pourquoi ne pas rendre l'allemand obligatoire. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une demande de la Commission du Titre d'Ingénieur et que c'est lié à la nécessité de préparer les étudiants au TOEIC.

M. DOREMUS en profite pour dire que les concours post-prépa sont trop nombreux, que les étudiants ont trop d'épreuves à passer, et que la **convergence des épreuves** devrait aboutir à une réduction du nombre des concours.

Concernant la **synthèse de documents**, M. WINTER indique qu'il s'agit de se rapprocher de la façon on enseigne les langues (approche actionnelle) et de s'inscrire dans les réflexions en cours sur la notion de compétences (notamment le CECRL). Les cinq activités langagières doivent être travaillées dans les concours.

Les textes donnés pour l'épreuve de synthèse seront moins difficiles que ceux du concours Centrale, seront à dominante culturelle et sociétale, et en rapport avec la culture de la langue. Il s'agira de comprendre finement les documents et de mettre en place des stratégies de synthèse pour donner du sens. Le sujet comprendra au maximum trois pages et tous les types de documents sont possibles, notamment les statistiques. Sans l'exclure totalement, M. WINTER estime qu'une caricature est peu probable car trop sujette à interprétation et contradictoire avec l'esprit pragmatique de la synthèse. Le niveau visé est B2-C1. Les textes seront d'une difficulté relative, ne comporteront pas de piège, seront moins denses et difficiles que ceux proposés en épreuve zéro par Centrale, mais ne seront pas pauvres lexicalement non plus.

L'épreuve n'a pas été testée et le barème précis ne sera fait qu'à partir des copies réelles ; mais il est rappelé que les sujets sont toujours « cobayés » par deux membres du jury.

Des consignes de **souplesse** seront données aux correcteurs, notamment dans la façon d'introduire la synthèse et la façon dont on peut se référer aux documents (possibilité de les désigner par un numéro : document 1, document 2, etc.).

L'épreuve étant nouvelle, le concours n'entend pas multiplier les difficultés, et proposera donc des documents récents, mais n'exclut pas les documents littéraires dans la mesures où leur contenu le justifierait (par exemple, un roman à forte charge sociologique).

S'agissant des **épreuves orales**, en **LV1**, les candidats disposent de 15mn de préparation pour écouter autant de fois qu'ils le veulent l'enregistrement d'un texte de presse récent sur les problèmes du monde contemporain d'environ 350 mots. Le candidat dispose d'un lecteur mp3 qu'il utilise à sa guise. Les documents sont enregistrés par des anglophones ayant divers accents.

L'épreuve dure 15mn, et il est attendu des candidats une synthèse du document, ni trop longue ni trop brève (3 à 5mn), suivie d'un commentaire argumenté et non pas improvisé,

comportant une introduction annonçant un plan, un développement structuré et une conclusion.

L'évaluation prend en compte la qualité linguistique et phonétique, la maîtrise de l'exercice et la capacité à communiquer, critère revu à la hausse. Les candidats doivent être capables de comprendre les questions de l'examinateur. Les écoles insistent sur la nécessité de recruter des candidats à la personnalité ouverte, capable de communiquer avec aisance.

En LV2, le temps de préparation et le temps de passage sont identiques, mais il s'agit d'un texte écrit, et les candidats n'ont pas le droit d'écrire sur le document.

A la demande des participants, le concours e3a envisagera la diffusion d'annales des épreuves orales de langues.

La discussion se termine par des **questions sur l'évolution des épreuves orales**, certains professeurs déplorant le caractère artificiel des textes enregistrés. Il est répondu que l'utilisation d'extraits d'émissions de radio poserait des problèmes logistiques et impliquerait une difficulté accrue pour les candidats et donc viserait un public différent.

La demi-journée se conclut par une synthèse des différents ateliers et un cocktail.

Compte-rendu : bilan du concours ATS langues session 2011. ENSEA jeudi 17 novembre 2011

M. Jean-Louis PIEDNOIR, président du concours, l'équipe responsable du concours de l'ENSEA et les professeurs représentants se sont réunis le jeudi 17 novembre 2011, de 14h à 17h à l'ENSEA, à Cergy-Pontoise afin de faire le bilan du concours ATS 2011.

Présents à l'ENSEA le 17 novembre 2011 :

Pour le jury du concours : Patrick DAVID (ENSEA, coordinateur de l'épreuve de mathématiques)/Jean-Michel DUMAS (directeur adjoint de l'ENSEA)/François-Xavier HERVOUET (coordinateur de l'épreuve de français)/Philippe MARC (ENSEA, coordinateur de l'épreuve d' anglais) Frédéric MOLL (coordinateur de l'épreuve de S I)/Jean-Louis PIEDNOIR (Président du concours ATS)/René ROTINAT (coordinateur de l'épreuve de mécanique)/Carine SABOURAUD (ENSEA, coordinateur de l'épreuve de physique)/Thomas TANG (coordinateur de l'épreuve de génie électrique)

Pour les professeurs d'ATS: Christophe BOECKEL (Physique, Corbeilles, UPS)/Hervé CLAIR (Mathématiques, Saint-Denis) /Sandrine COSTA (Lettres, UPLS)/ Huguette KLEIN (Mathématiques, Rouen)/Monique REBILLON (Anglais, Bordeaux, UPLS)/Mme SATERA (Lettres, Rennes)/M SAUTI (SI, Rennes)/M TARTEVAL (Physique, Le Mans, UPS)/Kévin THORAVAL (SI Versailles)

M. PIEDNOIR propose d'aborder deux points :

- a) le compte-rendu du concours 2011 par matière
- b) l'évolution du concours pour les années à venir

Compte-rendu de l'épreuve de langues :

ECRIT

Chaque coordinateur ENSEA a commenté le déroulement et les résultats de l'épreuve dans sa matière. Puis, chaque professeur –représentant a apporté ses commentaires quant aux sujets de l'épreuve et à son déroulement.

<u>ANGLAIS</u>: Le coordinateur de l'épreuve d'anglais, M Philippe MARC indique que l'épreuve reste conçue sur le modèle du TOEIC, comportant 2 parties et trois types d'exercices.

- 1. l'épreuve d'anglais obligatoire ANG 1 comportait 70 questions :
- des QCM portant sur les connaissances grammaticales et lexicales (50 questions en 2011)
- un QCM portant sur la compréhension d'un texte (20 questions)
- 2. la seconde épreuve qui peut être une épreuve d'anglais, espagnol ou allemand est affectée d'un coefficient égal. Elle comporte les mêmes exercices que la première + un exercice portant sur la reconnaissance d'erreurs à l'intérieur d'un texte, représentant 7 questions sur 70.

Le barème reste inchangé, à savoir que chaque réponse exacte vaut + 3 points, toute réponse erronée valant – 1 point. L'absence de réponse n'est pas pénalisée.

La moyenne de l'épreuve de langue a été ramenée à la même moyenne que celle de lettres (08,5 en 2011). En effet, on fait en sorte que toutes les matières aient une moyenne identique, celle-ci étant donnée par la moyenne de l'épreuve de lettres.

S'agissant des sujets, on peut regretter que quelques fautes de frappe (absence de ponctuation) aient pu gêner la compréhension de 2 phrases par les candidats (n° 34 et 49 dans le sujet ANG1). De plus, 2 réponses étaient éventuellement acceptables pour le n°6 du sujet ANG1 et le n°10 du sujet ANG 2.

Par ailleurs, les thèmes abordés par les articles servant de supports aux questions de compréhension écrite étaient bien adaptés au niveau et aux intérêts des candidats. Les questions des QCM grammaticaux et lexicaux étaient discriminantes et portaient sur une large gamme de difficultés de langue, avec une épreuve de spécialité plus difficile que l'épreuve obligatoire- ce qui semble judicieux.

Les exercices proposés pour les épreuves écrites du concours ATS se révèlent être un bon entrainement pour le passage du TOEIC en fin de cursus en école d'ingénieur.

A ce sujet, M. Marc annonce qu'à partir de la promotion prochaine, le niveau exigé au TOEIC à l'ENSEA montera à 785.

S'agissant du TOEIC, M. Piednoir précise que 50% des étudiants de l'ENSEA obtiennent le TOEIC dès la 1^{ère} année. En 2^{ème} année, 50% de ceux qui restent l'obtiennent. La 3^{ème} année est leur dernière chance de l'obtenir. Chaque année, il y a environ 40 élèves qui ne peuvent recevoir leur diplôme d'ingénieur, faute d'avoir obtenu le niveau requis au TOEIC. Ils disposent de 2 ans pour le repasser à leurs frais.

Les enseignants d'anglais de l'ENSEA constatent qu'en moyenne, un étudiant peut augmenter son niveau de 100 points par an. L'horaire normal des étudiants pour préparer le TOEIC est de 48h par an. Mais, en 2^{ème} année, on double l'horaire pour les élèves faibles.

<u>AUTRES LANGUES</u>: En ce qui concerne la langue au choix, M. Dumas indique que seuls 13 candidats sur 728 ont choisi une autre langue que l'anglais. Les seules langues proposées en 2011 étaient l'espagnol et l'allemand. Ces 13 candidats ont tous choisi l'espagnol. Seuls 5 d'entre eux ont obtenu une note d'espagnol supérieure à 10 à l'écrit. Un d'entre eux a obtenu 17 à l'écrit d'anglais et 17 à l'écrit d'espagnol.

Parmi ces candidats, 7 d'entre eux ont été admissibles et convoqués à un oral d'espagnol.

M. Piednoir remarque que l'on devrait inciter les étudiants à réactiver leurs connaissances en allemand car l'Allemagne offre des opportunités en termes de stages et d'embauches.

A noter : sur la banque d'épreuves DUT BTS, il n'existe qu'une seule épreuve de langue ; il s'agit d'une épreuve d'anglais durant 2 heures . Par ailleurs, il y a une épreuve orale d'anglais obligatoire uniquement en option génie mécanique.

ORAL:

M Marc indique que les notes obtenues aux épreuves de langue présentent des écarts plus grands à l'oral qu'à l'écrit. A l'oral, elles ont allées de 01 à 20 en 2011. On a rencontré quelques bilingues.

M Marc rappelle qu'une relative autonomie est attendue des candidats.

Les documents proposés sont toujours des documents iconographiques (pages de couverture de magazines) ou des articles.

L'épreuve est censée durer 30mn (interrogation sur un document + entretien).

Or M. Piednoir indique qu'il a reçu quelques plaintes de candidats car leur épreuve avait été écourtée. Par ailleurs, certains examinateurs de langue sont parfois allés chercher des candidats attendant dans les couloirs - ce qui a perturbé l'ordre des passages dans d'autres matières. M Marc prend note de ces informations et agira en conséquence.

EVOLUTION DU CONCOURS ATS

En 2012, le début de l'oral est retardé au 19.06.2012. Les oraux dureront 3 jours + 1 ou 2 jours si nécessaire.

L'oral du concours DUT BTS aura lieu à partir du 25.06.2012. A partir de 2013, il y aura un changement à l'écrit de langue où seul l'anglais sera admis. De plus, les 2 épreuves écrites d'1h chacune seront remplacées par une seule épreuve de 2 heures, coefficient 2. Les candidats pourront toutefois passer l'épreuve orale dans une autre langue que l'anglais, à savoir l'espagnol ou l'allemand.

M Piednoir rappelle la possibilité de bénéficier d'un tiers temps (par exemple pour dyslexie). Il faut le demander dès l'inscription.

Pour conclure, M Piednoir rappelle le rôle d'ascenseur social que joue la filière ATS, le pourcentage des étudiants boursiers à l'ENSEA étant supérieur à 30%.

Compte-rendu établi par Monique REBILLON pour l'UPLS

Réunion du Jury Banque PT 19 octobre 2011

La réunion du jury de la Banque PT qui s'est tenue le 19 octobre dernier, a fait état d'une situation stable pour la session 2011 et a annoncé une réforme des épreuves de Langues Vivantes pour la session 2013.

A l'écrit, les candidats ont traité les sujets de secours. A l'oral, ils se sont vu confier des enregistrements sous format MP3. Sont appréciés les candidats enthousiastes qui font preuve de qualités de communication et qui savent parler de leur projet professionnel.

Mais c'est assurément la définition des nouvelles épreuves qui a retenu l'attention des participants. Le jury, qui a le souci de s'aligner sur le modèle de Centrale, conserve deux épreuves de 3 heures chacune. L'épreuve A consistera en une note de synthèse entre 450 et 500 mots sur dossier thématique. Il sera proposé aux candidats un dossier comportant trois articles de presse récents d'environ 450 mots chacun, un dessin de presse, et un tableau ou une figure. Tous les documents porteront sur une même thématique, liée aux enjeux sociaux, économiques, culturels ou scientifiques de l'actualité. Une question, posée dans la langue vivante choisie, orientera la réflexion des candidats. Cette question sera introduite par la formule suivante : « En vous appuyant uniquement sur les documents du dossier thématique qui vous est proposé, vous rédigerez une note de synthèse répondant à la question suivante :

L'épreuve B consistera en une contraction croisée et un essai. Les candidats devront contracter

en 130 mots, dans la langue vivante choisie, un texte unique de 700 à 750 mots, rédigé en français. Par ailleurs, ils devront rédiger dans la langue vivante choisie un essai de 200 à 220 mots. La question posée sera commune à l'ensemble des langues vivantes choisies et portera sur la thématique du texte proposé pour la contraction.

Enfin il est précisé qu'un sujet « zéro » a été mis sur le site de l'Ecole pour chacune des deux épreuves.

Véronique Marimpouy

Des précisions sont attendues à la rentrée sur les nouvelles épreuves ; nous vous tiendrons informés via notre site Internet et aborderons ces questions lors de la réunion des linguistes du 13 octobre. (R Boulard – août 2012)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE DIRECTION GENERALE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Protocole relatif à la création du comité de concertation et de suivi des classes préparatoires aux grandes écoles

L'article 11 du décret n°94-1015 du 23 novembre 1994 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles organisées dans les lycées relevant des ministres chargés de l'éducation, de l'agriculture et des armées dispose que l'application du présent décret fait l'objet d'un dispositif de concertation et de suivi. Le présent protocole a pour objet de créer un comité de concertation et de suivi des classes préparatoires aux grandes écoles et de définir ses missions, sa composition ainsi que son fonctionnement.

Article 1e

Un comité de concertation et de suivi des classes préparatoires aux grandes écoles est institué auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 2

Ce comité émet des avis et des recommandations sur l'application du décret n°94-1015 du 23 novembre 1994 modifié et, d'une façon générale, sur l'organisation et le fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles.

Article 3

Il est présidé par le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle ou son représentant. Outre les représentants des administrations et services d'inspection concernés, il est composé des membres suivants :

- le président de la conférence des grandes écoles ou son représentant ;
- le président de la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs ou son représentant ;
- le président de la conférence des présidents d'universités ou son représentant ;
- le président de Renasup ou son représentant ;
- le président de l'association des proviseurs de lycées ayant des classes préparatoires aux grandes écoles ou son représentant;
- le président de l'union des professeurs enseignant les disciplines littéraires dans les classes préparatoires scientifiques ou son représentant;
- le président de l'association des professeurs de premières et de lettres supérieures ou son représentant;
- le président de l'association des professeurs des classes préparatoires économiques et commerciales ou son représentant;
- le président de l'union des professeurs de spéciales ou son représentant ;
- le président de l'union des professeurs de sciences et techniques industrielles ou son représentant ;
- le président de l'union des professeurs des classes préparatoires aux grandes écoles agronomiques, biologiques, géologiques et vétérinaires ou son représentant;
- d'une ou plusieurs personnalités qualifiées, désignées par le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle en fonction de leurs compétences.

Article 4

Le comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation du directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle qui en fixe l'ordre du jour.

Le secrétariat du comité est assuré par la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.

Les fonctions de membre du comité sont exercées à titre gratuit. Les frais de déplacement sont remboursés dans les conditions prévues par le décret du 3 juillet 2006 susvisé.

Fait à Paris, le

2 7 JAN. 2012

Le Directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Patrick HETZEL

Le Président de la conférence des grandes écoles

Le Président de RENASUP

Fernand GIRARD

Le Président de l'association des proviseurs de lycées ayant des classes préparatoires aux grandes écoles (APLCPGE)

Michel BOUCHAUD

Le Président de

Sver

Le Président de l'association des professeurs de premières et de lettres supérieures (APPLS)

Marc EVEN

Le Président de la conférence des présidents d'universités

Louis VOGEL

Le Président de la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs

Christian LERMINIAUX

Le Président de l'union des professeurs enseignant les disciplines littéraires dans les classes préparatoires scientifiques (UPLS)

Rémy BOULARD

Le Président de l'union des professeurs des classes préparatoires aux grandes écoles agronomiques, biologiques, géologiques et

vétérinaires (UPA)

Jean-François BEAUX 1 +
Le Président de l'association des professeurs des classes préparatoires économiques et commerciales (APHEC)

Philippe HEUDRON

Le Président de l'union des professeurs de spéciales (UPS)

Bruno JEAUFFROY

Le Président de l'union des professeurs de sciences et techniques industrielles (UPSTI)

Hervé RIQU



BULLETIN D'ADHÉSION 2013

du <u>1.1.2013</u> au <u>31.12.2013</u>

		Nouvel adhérent	Ren	ouvellemen	t 🛮				
NOUVEAU	X ADHÉRENTS C	Compléter toutes les rubrique	es.						
RENOUVEL	LEMENT N	Mentionner obligatoirement nom, prénom, discipline.							
Rubriques 1 à 4 : si rien n'a changé, cocher la case "sans changement"									
DISCIPLIN	E: □ allemand □ français	□ anglais □ italien	□ arabe □ philosophie	□ espagnol □ russe					
NOM : Mme PRÉNOM :	□ Melle □ M. □								
1 □ sans changement ADRESSE PERSONNELLE									
		VILLE							
E-MAIL [im]	portant]								
2 ans ch	angement SERVI	CE EN CLASSES PRÉPA	RATOIRES (Nomb	ore d'heures)					
		Lettres LV		Lettres	LV	7			
•	MPSI/PCSI/MP/PC/PS		CPGE Lit.						
	PTSI/PT/ATS		CPGE Com.			_			
	BCPST		Ens. secondaire						
3 □ sans changement SITUATION ADMINISTRATIVE									
GRADE ÉCHELON : HORS CLASSE CHAIRE SUPÉRIEURE DATE DE NAISSANCE									
4 a sans ch	angement	ÉTABLISSEMENT D'E	EXERCICE						
NOMACADÉMIE5 COTISATIONS									
j'adhère éga	lement à l'APHEC 🗆	ıt à ses publications pour et/ou à l 'APPLS □ : ma c <u>ulletin rempli ET le chèqu</u>	otisation est ramen	ée à 20 €.	<u>l</u>				
Jean-Michel	Pannecoucke, UPLS,	51, avenue de l'Amiral Co	urbet, 59130 LAMB	ERSART					
Autorisation de transmission des données personnelles à des tiers : oui non									
DATE :		SIGNATURE:							

TRÈS IMPORTANT: ce bulletin est destiné aux seuls adhérents ne disposant pas d'adresse mail. Pour les autres, la première adhésion doit se faire sur notre site (upls.fr), le chèque, portant le nom, le prénom et l'adresse mail au dos, doit être envoyé à l'adresse indiquée ci-dessus (trésorier). Le renouvellement se fait par simple envoi d'un chèque avec les mêmes références au dos; un mail de confirmation sera envoyé. Nous rappelons instamment à tous les adhérents que leur fiche doit absolument être complétée sur le site par leurs soins. Nous ne pouvons en effet garantir le bon acheminement des annales et des bulletins si cette procédure n'est pas respectée.